

d'Ontario étaient encore inaccessibles aux véhicules. Cependant, au cours des années suivantes, les méthodes de construction se perfectionnèrent, ce qui eut pour effet de réduire les dépenses et d'augmenter la résistance et la durée des routes. La diffusion de l'automobilisme fut un facteur de premier ordre à cet égard. Dans les anciennes provinces de l'est, on s'est préoccupé d'améliorer les routes existantes et de construire de grandes voies permettant le trafic entre les cités; dans les provinces de l'ouest on dut remplacer les pistes et sentiers de la prairie et de la montagne par des routes à l'usage du tourisme moderne aussi bien que des charrois.

Nous donnons ci-dessous un tableau résumant la situation de la voirie au Canada. Si l'on considère que, dans l'ensemble de la Puissance, il n'y a que 25 habitants par mille de route et qu'il existe en moyenne un mille de route par dix milles carrés de terre, on se rendra compte de l'immensité du problème à résoudre. Une population minime, disséminée sur une vaste étendue, constitue un obstacle formidable à surmonter.

31.—Classification et longueur des routes du Canada au 31 mars 1926.

Provinces.	Chemin de terre.	Gravier.	Maca-dam à l'eau.	Maca-dam bitumineux.	Béton bitumineux.	Béton de ciment.	Total. ¹
	milles.	milles.	milles.	milles.	milles.	milles.	milles.
Ile du Prince-Edouard.....	3,630	14	-	6	-	-	3,650
Nouvelle-Ecosse.....	10,604	3,904	66	8	-	-	14,581
Nouveau-Brunswick.....	8,790	2,075	13	-	-	-	10,878
Québec.....	24,671	4,763	1,576	134	65	72	31,281
Ontario.....	31,395	30,296	4,138	390	524	247 ²	66,990
Manitoba.....	20,132	1,844	-	-	19	6	22,000 ³
Saskatchewan.....	151,950	50	-	-	-	-	152,000 ³
Alberta.....	59,600	400	-	-	-	-	60,000
Colombie Britannique.....	12,857	3,832	37	36	94	34	16,889
Total.....	323,629	47,177	5,829	574	701	360	378,269

¹ En outre, on estime les routes projetées au Manitoba à 52,000 milles, dans la Saskatchewan à 58,000 milles et dans l'Alberta à 80,000 milles.

² Comprend 7,000 milles de routes provinciales, 25,000 milles de routes secondaires et 120,000 milles de chemins vicinaux, certaines de ces voies n'étant pas encore ouvertes à la circulation.

³ Y compris 2 milles de route pavée en briques.

Voirie moderne.—La construction de nouvelles routes et l'amélioration de celles existantes présentent un intérêt tellement général que plusieurs organisations se sont créées dans le pays, dans le but de conseiller et d'aider les différents gouvernements dans l'accomplissement de cette œuvre. La plupart des provinces possèdent des associations dites des bonnes routes, lesquelles, collaborant avec les clubs d'automobilisme, s'efforcent de faire une utile propagande parmi la population des campagnes en vue d'obtenir sa coopération. Une division du ministère des Chemins de fer et des Canaux a pour objectif l'étude du réseau routier, la liaison entre le gouvernement fédéral et les ministères provinciaux de la voirie et l'aide financière donnée aux provinces pour stimuler la construction des routes.

Législation fédérale.—Une loi de 1919, chapitre 54 des statuts, autorise le gouvernement fédéral à dépenser \$20,000,000 au cours des cinq années suivantes, pour la création de nouvelles routes et l'amélioration des anciennes. Aux termes de cette loi, chacune des provinces reçoit annuellement, durant cinq ans, \$80,000, le surplus leur étant attribué proportionnellement à leur population respective. Le ministère des Chemins de fer et des Canaux doit se mettre d'accord avec les différents gouvernements provinciaux sur le coût probable et les modalités de la construction des nouvelles routes devant bénéficier de cette loi. L'encouragement